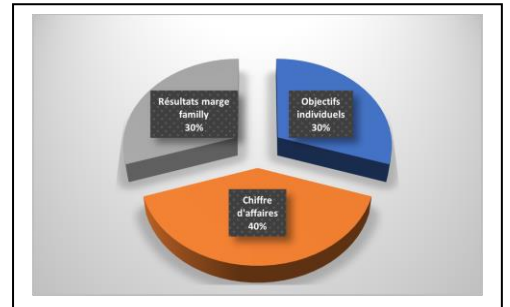


PROJET PYRAMIDE

quelle REMUNERATION VARIABLE pour les FONCTIONS COMMERCIALES

En résumé, la part variable est actuellement de minimum 20% du fixe sur 13 mois, si l'objectif était atteint. La PV resterait à 20% et pour ceux qui ont actuellement plus de 20% de PV, il y aura une intégration dans le fixe pour la partie au-delà de 20%. Les chargés d'affaires, attachés commerciaux et directeurs de clientèle **AURONT UNE REMUNERATION VARIABLE sur 3 critères.**

- **UN OBJECTIF INDIVIDUEL 30%**
- **CHIFFRE D'AFFAIRES AGENCE 40%**
- **MARGE OPERATIONNELLE FAMILY 30%**



PLUSIEURS POINTS ONT ETE BLOQUANT POUR LA **CFDT**

- 1) Le versement de la part variable ne sera plus mensuel, mais **TRIMESTRIEL et SEMESTRIEL POUR LES OBJECTIFS INDIVIDUELS**
- 2) Si 75% d'un objectif C.A OU MARGE est atteint, **seulement 50% de part variable sera versée**. Si pour quelques raisons que ce soient, moins de 75% d'un l'objectif est réalisé, **AUCUNE part variable ne sera versée au titre de cet objectif**. Actuellement, il n'existe pas de plancher.
- 3) Une partie des indicateurs et résultats, sur lesquels seront intéressés les collaborateurs, **ne DEPENDENT PAS DIRECTEMENT DE L'AGENCE** (marge opérationnelle **FAMILY**)
- 4) La nouvelle rémunération variable, qui avait pour objectif d'être plus simple et claire, est au contraire encore **plus complexe et opaque**.
- 5) Sur l'objectif individuel il est annoncé qu'il sera **AMBITIEUX**. Ce mot est fort de sens chez ADECCO
- 6) **En signant votre avenant pyramide, l'entreprise pourra à l'avenir modifier les critères de la rémunération sans plus jamais avoir besoin d'un avenant ATTENTION DANGER**

Beaucoup trop de questions sont également restées sans réponse. Quels seront les objectifs individuels donnés, aux fonctions recrutement ? Nous n'avons eu aucune réponse. On connaît cependant la capacité de l'entreprise à fixer des objectifs **AMBITIEUX** et parfois difficilement atteignables, surtout dans un contexte de sous-effectif pour certaines agences.

Pour être totalement objectif, il y a certaines avancées. Notamment lorsque l'objectif dépasse les 100% d'atteinte, la PV augmente plus que proportionnellement. Ce système limitera également les trop perçus. Il permettra de sécuriser une partie de la PV en la transformant en fixe, mais quid après des augmentations individuelles.

Il vous appartiendra de faire un choix libre et éclairé en acceptant ou refusant l'avenant qui vous sera proposé. Pour cela, les élus CFDT sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

La Direction RH s'est engagée, à ce qu'il n'y ait **AUCUNE PRESSION** sur les collaborateurs, pour signer les avenants. Si vous êtes confrontés à des relances permanentes, des injonctions à signer contactez sans attendre un élu CFDT et nous **rappellerons** à la Direction son engagement, **sans vous mettre en difficulté**.

Vous pourrez rester informé www.cfdt-adecco.fr et poser des questions sur un onglet dédié « CONTACT »

Nord Valérie DUJARDIN 0662023427, Paris Sally ADNANE 0681713909,

Ouest Marie Hélène BIARD 0642679326 Est Sud Ahmed ABDELMOUMEN 0689655829 vous pouvez également contacter un élu CFDT